



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPÔT DES DEMANDES DE FINANCEMENT JUSQU'AU 31 MARS 2013

Soutien cantonal en faveur de la protection contre les discriminations

Le Canton, par le biais du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) lance son premier appel d'offre pour le financement d'actions visant à prévenir la discrimination et le racisme ainsi qu'à favoriser le dialogue interreligieux. Les associations et institutions intéressées sont invitées à déposer leur projet auprès du BCI jusqu'au 31 mars 2013.

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) met en oeuvre des mesures concrètes visant à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base du respect mutuel et de la tolérance ainsi que sur les valeurs inscrites dans notre Constitution, dans lesquelles chacun et chacune doit se reconnaître. Cet engagement trouve son prolongement dans l'orientation de la politique fédérale qui inclut la protection contre la discrimination comme l'un des domaines d'action prioritaires des politiques cantonales d'intégration (Programme d'intégration cantonal 2014-2017). Dans cette perspective, le BCI a développé un pôle de compétence de prévention de la discrimination et soutient des projets dans ce domaine.

Pour son premier appel d'offre en matière de protection contre la discrimination, le BCI s'engage à soutenir des actions en faveur de la lutte contre le racisme et la compréhension interreligieuse. Les projets déposés devront notamment prévenir et combattre toute forme d'intolérance et d'exclusion basée sur la couleur, l'origine ethnique ou nationale, ainsi que l'appartenance culturelle ou religieuse des personnes. Une attention particulière est également portée aux projets visant à accroître la sensibilisation et favoriser un dialogue public éclairé à propos de la diversité culturelle dans le canton de Vaud.

Les partenaires de l'intégration des étrangers dans le canton de Vaud, les associations et les institutions, ainsi que les communes et leurs commissions consultatives Suisses-Etrangers, sont invités à déposer leur projet jusqu'au 31 mars 2013. La réponse du

Canton interviendra au plus tard le 30 juin 2013. Les petits projets dont le budget demandé ne dépasse pas 10'000 francs peuvent quant à eux être déposés à tout moment de l'année. Toutes les informations utiles, les modalités ainsi que les documents à remplir pour faire acte de candidature sont disponibles sur le site www.vd.ch/integration

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 février 2013

DECS, Amina Benkais, Déléguée à l'intégration des étrangers, 079 941 06 87 Dossiers de candidature disponibles sur le site www.vd.ch/integration